



EXAMEN NON PASSE NOTE, DISFONCTIONNEMENT ET RECOURS

Par **corsicab**, le **07/10/2011** à **15:24**

Bonjour,

je suis inscrite à la faculté de droit d'Aix en Provence en formation continue

Au cours de l'année scolaire 2010/2011 au premier semestre en L2 faute de professeur, nous n'avons pas eu la matière "méthodologie juridique"

mais à notre grande surprise lors des résultats on nous a mis une note de L1 peut on encore contester l'année scolaire sachant que 50% des étudiant (adultes) doivent redoubler cette année.

Autre problème, la faculté a refusé de nous communiquer le règlement des examens prétextant qu'il n'est pas rédigé. Enfin, ils ont changé les coefficients sans nous en informer, nous donnent des emplois du temps erronés et pour finir en beauté ont doublé le coût de la formation continue 1800 au lieu de 900

quels sont nos recours devant tous ces problèmes ?

l'annulation de l'année est-elle possible devant le TA ou du moins une condamnation

Par **Domil**, le **07/10/2011** à **17:53**

Commencez par votre syndicat d'étudiants et la procédure interne au niveau de la Présidence